

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 octobre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

Objet : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique au Centre de jour les Marronniers

Le poste d'infirmier.ère au centre d'accueil de jour les Marronniers est à pourvoir.

Sous la responsabilité directe du directeur, l'agent recruté aura les missions suivantes :

Assurer des soins à visée thérapeutique et préventive à des personnes souffrant d'Alzheimer,
Assurer les ateliers d'animation du public atteint de la maladie d'Alzheimer,
Assurer les soins de nursing et d'hygiène,
Co-animer des groupes d'aide aux aidants.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : infirmier territoriaux en soins généraux ;
- conditions de recrutement : diplôme français d'État d'infirmier.ère ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Dans ces conditions, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'infirmier.ère au centre d'accueil de jour les Marronniers à pourvoir dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 3 octobre 2024, et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- autorisent Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Service Autonomie : 1